



Remplacement du BCP GPPE et des CAP PEUCR / APH

publié le 07/02/2025

Descriptif :

Création de 3 nouveaux diplômes à la rentrée 2025 dans le secteur de l'hygiène / propreté / environnement

Les 3 diplômes suivants entreront en vigueur dès la rentrée 2025 et remplaceront le BCP GPPE, le CAP PEUCR et le CAP APH :

► Remplacement du BCP GPPE :

Arrêté du 13 décembre 2024 portant création du **BCP "Maintenance Environnementale et Propreté des Espaces Urbains"** fixant ses modalités de délivrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf...>

► Remplacement du CAP APH :

Arrêté du 13 décembre 2024 portant création du **CAP "Propreté et Prévention des Biocontaminations"** fixant ses modalités de délivrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf...>

► Remplacement du CAP PEUCR :

Arrêté du 13 décembre 2024 portant création du **CAP "Valorisation des Matières et Propreté des Espaces Urbains "** fixant ses modalités de délivrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf...>



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.